

9^{ème} édition

Saison 10 mètres 2009/2010

CIRCUIT « PÔLES PICARDS »

Organisé par la Ligue de Tir de Picardie,
en partenariat avec les Comités Départementaux « Aisne », « Oise » et « Somme »

CARABINE ET PISTOLET 10 mètres

Voir règlement détaillé ci-joint :

N'oubliez pas : **Modification de l'article 5 : Les engagements.**

DATE LIMITE D'ENVOI DES CANDIDATURES DES CLUBS POUR ETRE REFERENCES

COMME « ETAPE » ou « ORGANISATEUR de la FINALE » :

31 Août 2009

Candidatures à adresser au Responsable SEC :

Patrick GRIS
219, rue Jacques BLANCHOT
02100 Saint Quentin

**Nouvelle organisation pour rendre les Finales Olympiques
Beaucoup plus rapide et par conséquent plus agréables**

REGLEMENT du CIRCUIT « Pôles PICARDS »

Article 1 :

La ligue de Tir de Picardie , en association avec les comités départementaux de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, organise le Circuit « Pôles Picards ».

Les objectifs de cette compétition sont notamment :

- . De renforcer le potentiel des compétiteurs d'améliorer la préparation aux Compétitions
- . D'augmenter la participation dans les concours organisés par les clubs Picards
- . D'inciter les clubs Picards à organiser des concours et créer ainsi une dynamique « sportive » profitable à tous.

La participation au Circuit « Pôles Picards » est exclusivement réservée aux tireurs titulaires d'une licence F.F.T. délivrée par un club Picard

Il est constitué d'un comité d'organisation composé :

- . Du Président de la Ligue
- . De chacun des présidents des 3 comités départementaux
- . Du responsable S.E.C. de la Ligue

Article 2 : Catégories / Disciplines

Le Circuit « Pôles Picards » sera organisé pour les disciplines CARABINE 10 Mètres et PISTOLET 10 Mètres.

Les classements se feront dans les catégories suivantes :

. Seniors 1	= 60 coups
. Seniors 2 et 3	= 60 coups
. Juniors garçon	= 60 coups
. Cadets garçons	= 60 coups
. Féminines (Dames 1-2 & Juniors filles)	= 40 coups
. Minimés garçons	= 40 coups
. Cadettes / Minimés filles	= 40 coups

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de créer une nouvelle catégorie au prorata des participants.

Article 3 : Classement

En début de saison (avant le 30 septembre), le comité d'organisation de la Ligue référence 6 concours organisés par des clubs picards (en fonction des candidatures qu'il aura reçues), sur la base théorique de 2 concours par département (Aisne / Oise / Somme) sur la période de Septembre 2009 à Février 2010. Si un département ne présente qu'une seule étape, le Comité d'organisation, lors de sa réunion de Septembre, désignera un club candidat comme deuxième étape du département défaillant.

Les concours référencés sont modifiés chaque année, en fonction du nombre et de la localisation des candidatures.

Les clubs candidats pour une étape ou pour la finale doivent s'investir en faisant participer les licenciés de leur club au circuit « Pôles Picards ».

Chaque tireur est tenu de tirer une étape dans chaque département.

Après le dernier concours du circuit, pour tous les tireurs engagés au « Pôles Picards », il sera établi un classement par addition :

- . Du score obtenu lors du championnat départemental
- . Du score du meilleur concours de chaque Département.

On ne tient plus compte du résultats des Championnats Régionaux.

Courant mars, organisation d'une finale regroupant :

- . Les 6 meilleurs Seniors 1
- . Les 4 meilleurs Seniors 2 et 3
- . Les 4 meilleurs Juniors
- . Les 8 meilleures Féminines
- . Les 6 meilleurs Cadets et Minimes.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier le nombre de qualifiés dans chaque catégorie au regard du nombre de participants.

La finale se déroulera sur la base d'un match complet tiré en ligne dans chaque discipline le matin, suivi d'une Finale Olympique pour chaque discipline l'après-midi.

Article 4 – Candidatures

Les clubs candidats pour une étape du circuit « Pôles Picards » ou pour la Finale, devront adresser leur candidature avant le 31 août 2008 pour le circuit de la saison 2008/2009, au Responsable S.E.C. de la Ligue.

Les conditions requises pour être candidat à une étape sont les suivantes :

- Offrir un match complet sans rattrapage (40 ou 60 coups selon la catégorie) en Carabine / Pistolet 10 mètres, dans les conditions habituelles de la « S.E.C. » (le club organisateur peut néanmoins conserver pour le classement de son concours, un mode qui lui est personnel : 20 coups, 12 coups etc...)
- Le Club organisateur doit fournir les feuilles d'engagement individuelles dont modèle ci-joint.
- Les cartons doivent obligatoirement être comptés par une machine.
- Les tireurs participants au circuit de l'année N, permettront à leur club de pouvoir prétendre obtenir une étape au circuit de l'année N+1.

☛ **Tarif maximum : 10 € pour les 60 coups / 8 € pour les 40 coups**

Les conditions requises pour organiser la finale sont :

► Capacité du stand : 28 postes minimum

Le club organisateur de la finale percevra l'indemnité d'utilisation de stand telle que prévue au tarif de la Ligue (actuellement 100 €) et pourra organiser s'il le souhaite, une buvette / restauration dont les profits lui resteront acquis.

Article 5 – Engagements

Le montant de l'engagement pour participer au classement du circuit « Pôles Picards » est fixé à **8.00 €** pour les adultes et **6.00 €** pour les jeunes. Il est entendu que ces montants ne seront perçus qu'une seule fois par tireur, et qu'ils ne se substituent pas aux droits d'engagements pour figurer au classement du concours du club organisateur.

Un tireur ne pourra prétendre participer uniquement au circuit « Pôles Picards », sans participer au concours du club organisateur. L'engagement au Circuit implique l'acceptation sans réserves du présent règlement.

Les engagements du Pôle Picard seront collectés par les clubs référencés, à l'occasion de l'organisation de leur concours et reversés intégralement au responsable S.E.C. Les engagements au Pôle Picard ne pourront se faire qu'avant les Championnats départementaux.

Les clubs référencés enverront au Responsable S.E.C. :

- . La liste nominative des engagements perçus + le règlement
- . Le palmarès de leur concours, avec mention du résultat comptant pour le Circuit

Article 6 – Classement

Les participants au Circuit « Pôles Picards » devront retourner leur fiche d'engagement après la dernière étape, dûment complétée par les points réalisés à chaque étape à laquelle ils auront participé.

Le comité d'organisation procédera aux contrôles nécessaires, effectuera les classements, les diffusera aux participants et convoquera les finalistes. Les finalistes confirmeront leur participation, à défaut il sera procédé à la convocation des meilleurs tireurs suivants, dans l'ordre du classement.

Article 7 – Récompenses

Les récompenses seront attribuées en fonction des résultats obtenus à la finale (match + finale olympique). Les 3 premiers de chaque classement et de chaque discipline se verront attribuer des bons d'achat en matériel de tir, d'une valeur unitaire de 30, 40 et 50 €, à prendre auprès d'armuriers spécialisés.

Article 8 – Réclamations

Toutes les réclamations antérieures à la finale seront traitées exclusivement par le comité d'organisation, dont la décision sera sans appel.

Le comité d'organisation aura compétence pour trancher et décider sur tous les cas non prévus au présent règlement.

Les réclamations lors de la finale seront traitées par les arbitres présents.

CIRCUIT DES « PÔLES PICARDS » - Saison 2009/2010

ACTE DE CANDIDATURE à une ETAPE du CIRCUIT

. Club Candidat :

. Nom :
. Adresse :
.....
. Téléphone :
. Email :

. Dates prévisionnelles du Concours :

. Type de classement : (rayer les mentions non conformes)

. « Match S.E.C. »

. Séries de 12 plombs à l'améliorée

. Séries de 20 coups à l'améliorée

. Autres (préciser) :

.....
.....
.....

. Capacité du stand (nombre de postes 10 m) :

. Nom et qualité du signataire :

Signature

ACTE DE CANDIDATURE à la FINALE du CIRCUIT

. Club Candidat :

. Nom :
. Adresse :
.....
. Téléphone :
. Email :

. Capacité du stand (nombre de postes 10 m) :

. Nom et qualité du signataire :

Signature

A RETOURNER AU RESPONSABLE SEC DE LA LIGUE DE PICARDIE AVANT LE 31/08/2009

➤ Patrick GRIS – 219, rue Jacques Blanchot – 02100 Saint Quentin

CIRCUIT DES « PÔLES PICARDS » - Saison 2009/2010

FEUILLE D'ENGAGEMENT INDIVIDUELLE N°.....

Délivrée par :

Le :

- . Nom du tireur :
- . Club de Licence :
- . N° de Licence :
- . Adresse du Tireur
.....
.....
- . Téléphone :
- . Email :
- . Date de naissance :/...../.....
- . Catégorie :

Résultats Obtenus

	<u>CARABINE</u>		<u>PISTOLET</u>	
	score	Visa	score	Visa
. 1 ^{ère} étape -	
. 2 ^{ème} étape -	
. 3 ^{ème} étape -	
. 4 ^{ème} étape -	
. 5 ^{ème} étape -	
. 6 ^{ème} étape-	
. Départementaux 2009-2010	